



Institut de recherche et débat sur la gouvernance  
Institute for research and debate on governance  
Instituto de investigación y debate sobre la gobernanza

## **Atelier international d'étudiants**

-

### **Capitalisation du « Programme Société Civile et Participation » du Comité français pour la solidarité internationale (CFSI)**

RAPPORT PAYS- GUINÉE

- Atelier international d'Étudiants -

Par

Kourouma Sidiki  
Université de Kankan  
Doctorant à l'Université de Bamako  
Tel : 00224/62242981  
00224/60502600  
[Kouroumasidiki2003@yahoo.fr](mailto:Kouroumasidiki2003@yahoo.fr)

**Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Agence française de développement (AFD), sous coordination de l'Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG), dans le cadre de la convention programme « Société civile et participation » du Comité français pour la solidarité internationale (CFSI).**

**Son contenu relève de la seule responsabilité de son auteur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position desdites institutions.**

## SOMMAIRE

Introduction .....	4
1. L'ouverture du cadre d'élaboration des politiques publiques .....	5
3. Le contexte sectoriel du projet « Les collectivités unies au cœur du développement local » à Kindia. ....	10
Références bibliographiques .....	14

## Introduction

Après l'indépendance, l'État guinéen, unitaire et jacobin, était synonyme d'un pouvoir centralisateur chargé de réaliser et de maintenir l'unité et la cohésion nationale, et de sauvegarder des frontières héritées de la colonisation. Cet objectif d'unité s'est opposé jusqu'aux années 1980 à la mise en place de pouvoirs régionaux ou locaux dotés de compétences propres. De même, les populations étaient empêchées de participer aux décisions et à la mise en œuvre des politiques de développement. Les organisations de la société civile étaient alors très peu développées. Face à cette centralisation, de nombreuses frustrations se sont faites sentir, conduisant à une perte de légitimité de l'État et à une montée des revendications populaires.

Au milieu des années 1980, l'échec de ce modèle où l'État était conçu comme seul responsable du bien être général des populations, conjugué aux exigences de plus en plus fortes des premières organisations de la société civile pour un réel changement démocratique, et à la pression des agences internationales de coopération, ont conduit à une évolution progressive du cadre institutionnel. Les mots clés de « démocratie locale », « développement local », « participation » et « société civile » émergent alors dans le contexte guinéen. Comme de nombreux autres pays d'Afrique de l'Ouest, la Guinée amorce alors des réformes institutionnelles, imposées par le mouvement de démocratisation et par une réorientation des politiques de développement économique.

Le présent rapport vise à mieux connaître le contexte général dans lequel s'inscrit le projet « Les collectivités unies au cœur du développement local » de l'Intercollectivité de la préfecture de Kindia, à l'initiative de Coopération Atlantique-Guinée 44 et ses partenaires guinéens. La première partie présente le cadre institutionnel de l'élaboration des politiques publiques en Guinée ; la deuxième partie traite de la situation de la société civile et de sa participation aux politiques publiques ; enfin, la troisième présente le contexte sectoriel du projet pluriannuel soutenu par le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> La méthodologie de rédaction du rapport a reposé sur une revue documentaire diversifiée : rapports des ONG travaillant avec les OSC, mémoires de maîtrise de sociologie de l'université de Kankan, document de base de la décentralisation en Guinée. Elle a également pris la forme d'entretiens semi-structurés réalisés auprès de personnes ressources du milieu académique, du développement et a bénéficié enfin de l'expérience d'agent de développement communautaire (ADC) acquise dans la Préfecture de Mandiana de 2001 à 2005.

## 1. L'ouverture du cadre d'élaboration des politiques publiques

Après 26 ans d'un régime autoritaire, une ouverture politique et économique a été initiée suite au coup d'État de 1984. Le nouveau gouvernement entreprend alors des réformes avec l'objectif affiché d'établir un État de droit et une économie de marché. Pourtant, la Guinée demeure depuis lors dans un contexte de crise institutionnelle et politique récurrent.

Outre l'instabilité provoquée par les conflits aux frontières du pays (Liberia et Sierra Leone<sup>2</sup>), la situation politique interne est demeurée très volatile, comme l'atteste le nouveau coup d'État de décembre 2008 qui se traduit par la suspension de la Constitution, la dissolution des institutions républicaines (notamment l'Assemblée Nationale) et de graves tensions sociales. Les Accords de Ouagadougou du 15 janvier 2010, en définissant une feuille de route de transition, ont néanmoins inauguré un retour à l'ordre constitutionnel. Cette phase de « normalisation » s'est traduite par l'élection présidentielle du 27 juin 2010.

Le cadre institutionnel d'élaboration des politiques publiques a fortement évolué dans ce contexte, avec notamment un recours croissant aux dispositifs de participation. Cette ouverture vers la société civile a largement été favorisée par les acteurs de la coopération internationale qui ont pris une importance croissante dans l'orientation et la mise en œuvre des politiques publiques du pays. Un des objectifs du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), approuvé par la Banque mondiale et le FMI, était par exemple « une participation plus approfondie, systématique et permanente de la société civile et la mise en place de mécanismes permanents de concertation ». De même, l'Union européenne a promu l'implication des organisations de la société civile guinéennes dans la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou et notamment dans les différents exercices de programmation budgétaire du Fonds européen de développement (FED)<sup>3</sup>.

Parallèlement, cette période a été marquée par de fortes mobilisations sociales, un développement rapide des organisations de la société civile et une demande croissante de participation aux affaires publiques de la part des acteurs sociaux. Depuis les crises intervenues à la fin du régime du Général Conté jusqu'à l'élection présidentielle de 2010, les organisations de la société civile ont joué un rôle important en mettant à nu les défaillances du fonctionnement de l'État et en participant à la recherche de solutions de sortie de crise. En 2007, elles ont par exemple initié la grève générale qui a paralysé toutes les activités sur le territoire national. Sous leur poids, le général Conté accepta la mise en place d'un gouvernement de large consensus avec un premier ministre à sa tête. Depuis, les OSC

---

<sup>2</sup> Comme par exemple l'attaque en septembre 2000 par des rebelles venant de la Sierra Leone et du Libéria, qui ont entraîné des déplacements humains dans les préfectures de Guékédou, Kissidou, Macenta, et N'Zérékoré.

<sup>3</sup> Environ 4 millions d'euros ont été alloués à un programme d'appui aux acteurs non étatiques dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED, notamment pour renforcer les capacités institutionnelles et d'intervention des OSC guinéennes ; Corre G., « Les acteurs non étatiques en Guinée – Interaction constructive entre un processus de dialogue national et une initiative de structuration », ECDPM, EnBref 3A, 2004.

s'impliquent de plus en plus dans la lutte pour influencer les décisions publiques et elles ont étroitement participé aux décisions importantes concernant le pays.

C'est dans ce contexte qu'est née l'initiative d'un dialogue national sur la société civile et le développement participatif. Appuyé par la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) et en partenariat avec le Comité économique et social guinéen, ce dialogue s'est déroulé de juin à décembre 2001. Plus de 600 personnes ont alors participé à différentes rencontres associant des acteurs de la société civile, des représentants de l'État, des partis politiques et des partenaires au développement. Ces concertations se sont également tenues dans les huit régions administratives du pays. Elles avaient pour objectif de réfléchir sur le rôle et les activités de la société civile en vue de sa participation au développement de la Guinée<sup>4</sup>. Le Conseil national des organisations de la société civile guinéenne (CNOSCG) est né de ce processus.

Si les organisations de la société civile ont joué un rôle politique majeur en faveur de la démocratisation en Guinée (voir ci-dessus), elles se sont également de plus en plus impliquées dans la définition et la mise en œuvre de politiques de développement. Une nouvelle posture facilitée par le cadre d'élaboration des politiques publiques qui tend dorénavant à les associer davantage. Alors que la société civile n'était essentiellement appelée qu'à valider des documents gouvernementaux, la situation a en effet favorablement évolué à l'occasion de l'élaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté qui a mobilisé tous les acteurs. Dans l'élaboration de ce document, les OSC ont pu faire valoir la nécessité d'indicateurs indispensables à la réduction de la pauvreté et à la mesure de la transparence dans la gestion des deniers publics.

Des processus de concertation multi-acteurs ont également été organisés récemment, notamment à travers les différents « états généraux » organisés par le gouvernement guinéen dans le cadre de sa politique de réformes. Les OSC guinéennes ont également été associées à l'élaboration du nouveau code minier, suite à une consultation organisée par le programme concerté pluri-acteurs en Guinée : le PROJEG (Programme concerté de renforcement des capacités des organisations de la société civile et de la jeunesse guinéenne).

---

<sup>4</sup> Corre G., « Les acteurs non étatiques en Guinée – Interaction constructive entre un processus de dialogue national et une initiative de structuration », ECDPM, EnBref 3A, 2004.

## 2- La structuration des organisations de la société civile

En Guinée, le concept de société civile<sup>5</sup> n'a fait son apparition dans le discours politique et le développement qu'avec l'avènement de la deuxième République en 1984, qui reconnaît le droit à l'existence des diverses formes d'organisations sociale, économique, politique et culturelle de la communauté des citoyens. Cette ouverture politique et la libéralisation des initiatives privées ont initié la création d'un environnement favorable à l'éclosion et à l'émergence d'une mosaïque d'organisations formelles et informelles, visant à représenter la population guinéenne et notamment les plus pauvres.

En 2005, deux lois régissant des OSC ont été adoptées par l'Assemblée nationale guinéenne pour abroger les premières lois qui définissaient ou réglementaient la vie des OSC. La loi L/2005/013/AN fixe le régime des associations en Guinée. Elle détermine les modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des associations, des organisations non gouvernementales et leurs collectifs en République de Guinée. Cette loi s'applique aux fondations, aux ONG internationales, aux ONG nationales, aux associations. Quant à la loi L/2005/014/AN, elle s'applique aux groupements économiques à caractère coopératif, les mutuelles à caractère non financier, les coopératives et les organisations faïtières. La tutelle des ONG est assurée par le Ministère de la décentralisation, à travers le Service national d'assistance aux coopératives et de coordination des interventions des ONG (SACOO).

La société civile guinéenne est actuellement composée de multiples organisations très variées qui peuvent être présentées selon la typologie suivante :

- **les groupements communautaires** dont le nombre est évalué à plus de 3500, comprenant des coopératives et groupements enregistrés dans le fichier du SACCO<sup>6</sup>. L'origine de l'initiative de leur création (initiative endogène ou non), le sexe des membres, la nature de l'activité exercée et l'état de fonctionnement (opérationnalité) sont les critères généralement avancés pour catégoriser les groupements communautaires<sup>7</sup>. Une analyse des groupements communautaires (coopératives) montre que ces organisations ont été créées sur l'initiative propre des membres du groupement qui ont généralement l'avantage d'être des structures pérennes avec un niveau appréciable de participation dans les politiques publiques. Les groupements encadrés par les grands projets, ressentent moins de difficultés liées au fonctionnement de leurs activités mais éprouvent généralement des difficultés pour préserver

---

<sup>5</sup> Le dialogue national sur la société civile guinéenne et le développement participatif de 2001 a ainsi défini le terme de société civile pour la Guinée : « *La société civile est l'ensemble des organisations modernes et traditionnelles, apolitiques et non gouvernementales, ayant un objectif commun, œuvrant pour le développement économique, sociopolitique et culturel, en vue de promouvoir une paix durable et une démocratie effective, jouant un rôle d'intermédiaire entre l'État, les partis politiques et les citoyens, conformément aux lois et règlements en vigueur* » ; Rapport général, *Concertations nationales sur la société civile guinéenne et le développement participatif*, décembre 2001, Conakry.

<sup>6</sup> SACOO : Service national d'assistance aux coopératives et de coordination des interventions des ONG

<sup>7</sup> Les éléments avancés ici, sont détaillés dans le rapport d'étude de l'ONG AFRICARE en Haute Guinée et le rapport relatif aux enquêtes participatives réalisées dans le cadre de cette étude dans les quatre régions naturelles du pays.

les acquis après le retrait de l'appui extérieur. Il y a les groupements opérationnels et les groupements à l'attente. Les groupements opérationnels sont fonctionnels et réalisent des activités visibles sur le terrain. Ils pratiquent des activités génératrices de revenus entrant dans l'amélioration des conditions de vie des populations. Parmi eux, certains ont une activité saisonnière comme les groupements maraîchers dont les activités sont périodiques et d'autres ont une continuité dans leurs actions (groupements artisanaux, saponification).

- **Les ONG et les Associations.** L'ONG, selon l'ordonnance 072/PRG/SGG/1986, est une organisation privée apolitique, à but non lucratif qui fonde sa méthodologie de travail sur la participation des bénéficiaires de ses actions, qui met en œuvre des projets de développement en faveur des collectivités locales et qui œuvre à l'auto promotion de la population à la base. Elle est autonome par rapport au pouvoir public. Elle est dotée d'une liberté d'action et doit avoir une utilité sociale. La prolifération de ces organisations en Guinée s'explique par un certain nombre de facteurs. Le pays dispose d'une législation particulièrement souple concernant les procédures administratives de reconnaissance et de délivrance des agréments aux organisations. Par ailleurs, le chômage<sup>8</sup> accentué dans le pays a contraint plusieurs personnes à inventer des stratégies de survie en se créant des emplois dans le secteur informel avec une vie associative plus dynamique. Et enfin, les privilèges et les facilités dont bénéficient les ONG agréées notamment en matière de fiscalité, favorisent leur création.

- **Les associations professionnelles.** Cette catégorie comprend une large gamme de structures de défense de droits et d'intérêts de leurs membres et des tiers. Il s'agit du patronat, des chambres de commerce, des chambres d'agriculture, des centrales syndicales (CNTG, USTG, UTGT, ONSLG et CIFOG), des Associations des femmes chefs d'entreprise, de l'ordre des avocats, de l'Association des journalistes, etc. Ces structures ont joué des rôles importants durant la période de transition que le pays a connu. Elles étaient consultées pour toutes les questions intéressant la vie de la nation. Cependant, les associations professionnelles (notamment les syndicats) sont confrontées à des contraintes multiples dans l'accomplissement de leur mission : un manque de formation, d'information, de documentation et d'équipement ; un manque de ressources financières, notamment parce que les cotisations des membres rentrent difficilement et sont très modestes par rapport aux ambitions affichées. Dans le cadre de leurs relations avec l'État, elles ne se sentent pas encore suffisamment impliquées dans les dialogues sur les problèmes publics. Elles se sentent marginalisées par l'État qui, selon les responsables syndicaux, les utilisent avant tout comme des « pompiers pour neutraliser les conflits sociaux » (PC/PDRSOC, 1998, P60).

Pour acquérir cette forte légitimité, la société civile guinéenne a consolidé sa base institutionnelle et organisationnelle. Elle s'est engagée dans une dynamique de partenariat avec des structures du Nord tant pour son institutionnalisation que pour la mobilisation des ressources nécessaires à son fonctionnement.

---

<sup>8</sup> Ce chômage a été accentué en Guinée par la mise test organisée en 1987 au niveau de la fonction publique, désœuvrant un nombre important de fonctionnaires, bien connu sous le nom de « déflatés de la fonction publique. »



En Guinée, les interventions des partenaires au développement visent à appuyer le renforcement institutionnel des ONG, groupements, pré-coopératifs et coopératifs, ainsi que les autres organisations informelles de développement, dans le but de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des communautés.

« La poursuite de ce type partenariat, exige que les OSC sortent du simple cadre d'exécutant des projets pour faire l'apprentissage d'une culture globale du développement pour être en mesure ainsi de dialoguer avec les pouvoirs publics » (M. Keita, M. Cissé, 2010, P.15).

Durant une décennie, la société civile guinéenne s'est caractérisée par sa faible capacité et son inexpérience quant à son rôle dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques.

Dans le domaine des besoins sociaux, les efforts de la société civile sont relatifs à la fourniture des services sociaux, notamment à destination des plus marginalisés.

De nombreux groupements d'intérêt économique, comme par exemple *Benkadi* ou *Konkomagni* en faveur des femmes en milieu rural<sup>9</sup>, se sont ainsi constitués dans cette logique.

Les OSC interviennent également dans le domaine du renforcement des capacités des citoyens. Elles œuvrent dans le cadre du civisme, de l'éducation à la citoyenneté, de la sensibilisation aux valeurs démocratiques, notamment dans les milieux ruraux. Dans le domaine de l'éducation formelle, elles font de la sensibilisation pour la scolarisation, le maintien et la réussite des jeunes filles. C'est le cas de l'association pour la promotion des filles de Guinée (APROFIG) qui a bénéficié du prix continental « AGHATE Uwilingimana » relatif à la promotion de la jeune fille. À travers le comité national d'équité genre, un des partenaires privilégiés de l'État, elles sont également actives dans le domaine de l'équité entre les femmes et les hommes.

---

<sup>9</sup> Benkadi : « l'union est douce, intéressante et nécessaire » ; Konkomagni : « la famine n'est pas bonne »,

### **3. Le contexte sectoriel du projet « Les collectivités unies au cœur du développement local » à Kindia.**

L'autre dynamique ayant un impact important sur le cadre d'élaboration des politiques publiques est le **processus de décentralisation** engagé depuis 1984. Dans le cadre de l'ouverture du régime, le gouvernement a alors entrepris une vaste réforme administrative pour faire passer la Guinée d'une gestion centralisée à une gestion décentralisée avec une forte participation de la population<sup>10</sup>.

La mise en œuvre de la politique de décentralisation a été l'œuvre de la direction nationale de la décentralisation (DND) créée en 1996 (Doubouya Y, 2005). De nouvelles structures territoriales ont alors vu le jour. Sur les ruines des Pouvoirs Révolutionnaires Locaux (PRL), structures territoriales d'encadrement de base du parti État, sont nés les Districts ruraux et les quartiers urbains, premiers niveaux de la décentralisation. Le territoire national a été entièrement organisé en collectivités décentralisées dont 38 Communes urbaines (CU) et 305 Communes rurales (CR) issues du regroupement de 270 quartiers et 1700 Districts. Les structures de l'administration décentralisée, sous la responsabilité directe des élus locaux, sont opérationnelles. Elles cohabitent avec les services déconcentrés de l'État dans le cadre d'un partenariat dont les modalités et les contours sont définis par un dispositif juridique spécialement élaboré à cet effet : le code des collectivités. Promulgué en 2006, ce dernier confère 32 compétences et 10 missions aux collectivités.

La mise en place de nouvelles institutions décentralisées a permis de stimuler les initiatives locales. Celles-ci s'étaient d'ailleurs multipliées face aux effets locaux du contexte national de crise, les acteurs locaux se mobilisant pour répondre à l'urgence des problèmes économiques et sociaux. Dans toutes les régions naturelles et à des degrés divers, un système de partenariat dynamique s'est progressivement instauré entre les collectivités décentralisées, les ONG nationales et étrangères, les coopératives et groupements, projets de développement et associations villageoises en vue d'un développement humain durable. Grâce à ce type de partenariat multi-acteurs, on constate une amélioration substantielle des indicateurs relatifs à la scolarisation, à la santé à l'emploi, au revenu, à la gestion rationnelle des collectivités (PC/PDRSOC, 1998).

En dépit des résultats positifs enregistrés et constatables sur le terrain, la politique de décentralisation en Guinée est cependant loin d'atteindre les objectifs de développement projetés à savoir : rétablir la confiance entre administration et administré ; enraciner la démocratie au niveau local et conduire les populations de base vers un développement humain durable. La décentralisation en fait, est un processus assez complexe. L'installation des collectivités dotées de structures administratives autonomes n'en constitue qu'une étape et

---

<sup>10</sup> Le 22 décembre 1985, le chef de l'État a tenu un discours programme expliquant les nouvelles orientations du pays dans les domaines économique, politique, social et culturel.

non une fin en soi. Pour que le processus de décentralisation donne les résultats escomptés, il faut non seulement des compétences techniques et une transformation profonde des mentalités, mais aussi, des ressources financières consistantes tant au niveau de l'État que des collectivités. C'est à ces conditions que les collectivités pourront participer efficacement aux politiques publiques.

Kindia est l'une des cinq préfectures de la région administrative de Kindia. Dans cette préfecture comme dans les autres préfectures de la Guinée, les structures décentralisées existent. Kindia compte dix (10) collectivités décentralisées, dotées d'une personnalité morale et d'une autonomie de gestion administrative et financière comme le prévoit le code des collectivités. C'est essentiellement une zone agricole ayant une population dense, composée en majorité de jeunes et femmes.

Comme toutes les collectivités locales de Guinée, Kindia est confrontée à la faiblesse des ressources allouées par l'État et à la faible mobilisation des ressources internes. Sa capacité institutionnelle et financière s'en trouve donc limitée. Face à cette situation, les collectivités locales de la préfecture ont décidé de s'engager, avec l'appui des partenaires au développement, dans une inter-communalisation qui vise à une meilleure synergie d'action et de moyens en faveur du développement intégré de leur territoire.

Dans ce cadre, les collectivités locales de Kindia ont initié un processus de participation et de mise en réseau des efforts pour mieux coordonner leurs actions. Par la mise en réseau de plusieurs acteurs et l'analyse transversale des problèmes, l'objectif est de stimuler les énergies capables de soutenir des projets d'intérêt commun qui pourront améliorer les conditions de vie des populations au niveau local.

Dans le contexte d'ouverture politique et de décentralisation, différentes organisations de la société civile sont nées à Kindia. Elles mettent en œuvre des initiatives axées sur l'amélioration des conditions de vie des populations. La majorité des OSC dans la préfecture s'investissent ainsi dans des projets et programmes de développement dans les domaines de l'éducation, de la santé, des infrastructures rurales, ou de la défense des droits de l'Homme.

Les organisations de la société civile à Kindia sont structurées en un bureau régional qui relève souvent d'une coordination nationale. Par exemple, les organisations paysannes (OP) ont formalisé leur regroupement au sein d'une plateforme : le Cadre de concertation des organisations paysannes de Kindia (CCOPK). Cette plateforme, qui représente une frange importante de la société civile, est devenue un interlocuteur influent dans toutes les prises de décision au niveau du conseil préfectoral du développement (CPD). Elle gère actuellement tous les intrants agricoles destinés au monde rural sans aucune prédominance des agents du service public.

Cette dynamique des organisations de la société civile, structurées en parallèle aux pouvoirs publics, leur permet d'influencer les prises de décision et de se mobiliser en faveur du développement de leur zone géographique. La plateforme CCOPK a par exemple été influente dans la décision de transférer la gestion de la redevance minière (payée par les sociétés minières en compensation des impacts de leurs interventions) de l'autorité préfectorale aux collectivités elles-mêmes.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet intitulé : *les collectivités unies au cœur du développement local*. Ce réseau constitue un cadre d'échange entre différentes structures, différents acteurs avec une pluralité de logiques mais tous concourant à la réalisation d'actions où toutes les collectivités bénéficieront des retombées positives.

Les collectivités de Kindia, conscientes de la faiblesse des ressources et de la réduction du flux des actions gouvernementales, entendent construire une chaîne d'actions où toutes les collectivités peuvent en bénéficier. Mais s'unir aussi, c'est se donner l'énergie, les moyens et les voies nécessaires pour contrebalancer les politiques publiques et influencer la prise de décision concernant son territoire. L'expérience de Kindia apparaît comme une meilleure illustration de l'adage du terroir révélé par le sage lors d'une de nos recherches narratives : « un seul doigt ne peut qu'indiquer le caillou et pour le prendre il faut au moins cinq doigts ». Il poursuit en disant que « seul le vol d'un groupe d'oiseaux perchés sur un arbre fait des bruits »<sup>11</sup>. Des adages assez répandus en Guinée et qui montrent l'utilité de la mise en commun des efforts pour se faire entendre ou pour s'entraider dans des actions où l'effort singulier ne peut représenter quelque chose de potentiel. Ces adages sont pris en compte dans la mise en place de l'intercollectivité de Kindia. Déjà, l'annonce de l'intercollectivité est apparue aux yeux des cadres du pouvoir public comme un interlocuteur important. Ce qui a valu la répartition de 8 milliards de francs guinéens entre les dix collectivités de la préfecture. Or la Commune rurale de Mambia, si elle en avait bénéficié seule, n'aurait pas eu la force légitime nécessaire pour défendre les autorités publiques d'en prélever. Une fois encore pour dire que l'union fait la force.

Mais aussi également, dans un contexte de développement local où l'État est en crise perpétuelle, il va de soi qu'il ne peut contribuer à une assise financière des collectivités locales. Les heureuses gagnantes seront celles qui s'organiseront sans l'attendre et valoriseront les ressources locales et développeront des partenariats féconds. C'est cette piste qui est entrain d'être exploitée par les collectivités de Kindia. Certains facteurs contribuent bien à l'épanouissement de l'esprit. En premier lieu il y a l'ouverture que la préfecture a connue depuis la période coloniale comme le signale le vice maire de la commune urbaine : « *La préfecture de Kindia est une zone de production fruitière par excellence qui a noué des relations avec la France dans le cadre de la coopération Atlantique depuis la période coloniale. Les relations avec Guinée 44 ont permis de signer un accord de*

---

<sup>11</sup> Des adages révélés par les sages lors d'une de nos recherches narratives sur la dynamique des groupements féminins

*coopération avec une vision purement économique, la coopération de développement. Ces accords ont permis de constater l'absence de structure institutionnelle correspondante dans le cadre de la coopération décentralisée. La nouvelle politique de décentralisation en Guinée a permis de susciter une dynamique à la base surtout à Kindia où les organisations paysannes sont les plus nombreuses et dynamiques. Les collectivités locales ont pris ce train en marche dans la dynamique. Aussi, durant les périodes passées, il n'y avait pas de relations entre la commune urbaine et les communes rurales. C'est ainsi que les collectivités se sont retrouvées dans la nécessité de se structurer dans le cadre du développement local. Nous sommes venues à l'intercollectivité dans le but de nous retrouver en dehors de l'administration publique. Cet esprit a été renforcé par les textes de la décentralisation. Donc, il y avait un besoin réel de se mettre ensemble. »* En deuxième lieu, il y a la volonté des acteurs qui ont pris conscience qu'une position attentiste dans le cadre du développement local peut conduire à retard fatal. Et enfin, le troisième atout est la multiplicité des ONG qui ont apporté des appuis techniques nécessaires pour que les structures de base soient ce qu'elles sont actuellement.

De ces atouts, l'intercollectivité se penche sur une vision claire. Elle prône le développement des collectivités. Pour cela, cinq axes de collaboration ont été définis et qui rentrent dans les objectifs. Il s'agit la politique d'insertion des jeunes à travers le programme jeunesse et éducation ; le développement rural ; la gouvernance locale ; la mobilisation des ressources et l'aménagement du territoire. Ces axes sont mis en œuvre par des acteurs qui sont les différentes plateformes animées dans le projet : les collectivités unies au cœur du développement local. L'intercollectivité repose sur la plateforme jeune/éducation animée par la CAJEK ; la plateforme développement rural qui est animée par le CCOPK et le comité de l'intercollectivité. Ces plateformes agissent dans le cadre des politiques publiques concernant la santé l'éducation, la production rurale.

## Références bibliographiques

KOUROUMA.S (2006), participation des femmes dans le développement local : cas des groupements maraîchers de la Préfecture de Mandiana, République de Guinée, Mémoire de DEA, UCL, Belgique.

DOUMBOUYA. Y (2005), impact de la politique de décentralisation sur les communautés rurales de développement : cas de la CRD de Balandou, Préfecture de Kankan, Mémoire de DEA, faculté universitaire catholique de Mons (FUCAM), Belgique.

Africare (1990), étude diagnostique sur la société civile en Haute Guinée, rapport d'étude, Guinée Conakry.

Ministère de l'Intérieur et la Décentralisation(1998), Programme Cadre promotion de la décentralisation et renforcement des capacités de la société civile (PC/PDRSOC), rapport d'étude, Guinée.

Ministère de l'Économie et des Finances (2011), Document de stratégie de réduction de la pauvreté (2011-2012), Secrétariat permanent de la stratégie de réduction de la pauvreté (SP/SRP), Guinée Conakry.

SOS Children's village Guinée (2011), Programme de renforcement de la famille, Termes de référence pour la rédaction d'une étude mesurant les indicateurs de base du PRF, Kankan, Guinée Conakry.

M. Kéita, M. Cissé (2010), Les organisations de la société civile et le développement local en Haute Guinée, Mémoire de Maitrise en Sociologie, Université de Kankan, Guinée Conakry.

Baudouin H., Ferdinand M.M., Norbert Y. S. (2003), la société civile congolaise. État des lieux et perspectives, Université de Liège, Belgique.

CENAFOD (2002), Étude diagnostique des organisations de la société civile en Guinée, rapport d'étude, Guinée Conakry.